

Avis public

Aux personnes et organismes de l'ensemble du territoire désirant s'exprimer sur le projet de règlement «560-15 amendant le règlement de zonage 560 »

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lors d'une séance tenue le 8 mars 2021, le Conseil a adopté le projet de règlement suivant :

« Règlement 560-15 amendant le règlement de zonage numéro 560 »

Par l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des services sociaux (2 octobre 2020), les procédures d'adoption de règlements qui impliquent le déplacement ou le rassemblement de citoyens, qui font parties du processus décisionnel d'un organisme municipal situé dans un territoire dont le palier d'alerte de Covid-19 est Alerte maximale (Palier 4 - Zone rouge) sont remplacées par une consultation écrite. Cette consultation écrite doit être d'une durée minimale de 15 jours et annoncée au préalable par un avis public.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- D'intégrer les définitions des usages temporaires de « Kiosque itinérant », de « Marché aux puces », et de « Restaurant ambulants »;
- D'ajouter une section portant sur les usages temporaires;
- D'intégrer les usages temporaires de « Restaurant ambulants », de « Kiosque itinérant », de « Marché aux puces extérieur », et de « Vente de garage » actuellement prévus au règlement complémentaire numéro 474.1;
- D'intégrer une disposition sur la visibilité des constructions accessoires dans le secteur Boisé du ruisseau et;
- D'intégrer des dispositions sur l'implantation et l'architecture des serres privées.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet Valcourt.ca. Jusqu'au 1^{er} avril 2021, vous êtes invités à formuler vos questions et commentaires en lien avec le projet de règlement à l'une ou l'autre des adresses courriels suivantes : greffe@valcourt.ca ou inspecteur@valcourt.ca, ou par courrier déposé dans la chute à paiement de l'hôtel de ville.

Ce projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Valcourt, ce 09 mars 2021